

Résumé opérationnel du rapport de suivi 2020 du PwDR 2014-2020

Il s'agit du rapport de mise en œuvre du Programme wallon de développement rural 2014-2020 qui donne un aperçu de l'exécution des mesures pour l'année 2020 et de l'évolution du programme depuis son démarrage (période 2014-2020).

Outre les données financières, **le chapitre 1** reprend, par priorité, le niveau d'atteinte des indicateurs cibles ainsi que l'état d'avancement des indicateurs de réalisation des mesures contribuant à la priorité concernée. Ainsi, ce sont 447.227.295 €, soit 68% de l'enveloppe budgétaire du programme, qui ont été dépensés pour la finalisation d'opérations au cours de la période 2014-2020. Selon la réglementation européenne, il reste 3 ans pour dépenser le solde du budget réservé pour le PwDR 2014-2020.

En ce qui concerne la priorité 2, les mesures 4.1 et 6.1, respectivement mesure d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles et d'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs, représentent une part importante des dépenses totales du programme (environ 30 %). Depuis le début de la période, la mesure 4.1 a permis le financement, au moyen de 116,2 millions d'euros (88,67% du budget disponible pour la mesure), intégralement ou pour partie, de 9.868 investissements présentés par 3.916 exploitations (78,32 % de la cible fixée à 5.000 exploitations bénéficiaires), dont 7.201 investissements approuvés lors de la programmation précédente. Toutefois, les dépenses relatives aux projets engagés sur le PwDR 2014-2020 dépassent désormais celles des projets de la période précédente. Parmi les investissements soutenus, 406, pour un peu moins de 6 millions € d'aide, sont relatifs à des CUMA et concernent presque exclusivement de l'outillage ou du machinisme agricole.

36,22 % du budget dédié à la mesure 6.1 ou 18,69 millions d'euros a été consacré à la finalisation de 1.502 projets d'installation depuis le début de la période. Les derniers projets initiés dans le cadre du programme précédent ont tous été finalisés et représentent 10,43 millions d'euros, soit plus de 55% des dépenses totales. Si l'on comptabilise les exploitations bénéficiaires de cette aide proportionnellement au montant payé pour chacune d'elle au moyen du budget 2014-2020, la cible de 615 exploitations bénéficiaires en fin de programmation, révisée à 735 exploitations à la suite de la dernière modification du programme, est atteinte à hauteur de 45,43 %.

Au 31 décembre 2020, les mesures 4.2 (priorité 3) et 8.6 (priorité 6), respectivement mesure d'aide aux investissements dans les sociétés coopératives (SCTC) ou entreprises pour la transformation et commercialisation de produits agricoles et mesure d'aide à la première transformation du bois, ont permis de finaliser le financement de respectivement 38 et 18 projets d'investissement introduits sous la précédente programmation. 17 projets d'investissement portés par 7 SCTC sélectionnés dans le cadre du PwDR 2014-2020 ont également pu bénéficier d'une aide finalisée. La plate-forme "ISA web" permet le dépôt en ligne des demandes d'aide aux investissements dans les SCTC depuis fin 2015 et dans les entreprises (agro-alimentaire et exploitation forestière) depuis le premier trimestre 2018. Pour la mesure 4.2, 37 demandes ont ainsi déjà été sélectionnées en ce qui concerne les SCTC et, sur les 30 dossiers recevables portés par des entreprises, 8 ont été sélectionnés, 7 ne sont pas admissibles et l'analyse est toujours en cours pour les 15 autres projets. Pour la mesure 8.6, sur les 14 dossiers

recevables, 3 ont été sélectionnés, 8 ne sont pas admissibles et l'analyse est toujours en cours pour les 3 autres projets déposés.

La priorité 4 concernant l'environnement présente une progression des surfaces agricoles sous contrats soutenant la biodiversité, la qualité des eaux ou la qualité des sols.

Ainsi les mesures agroenvironnementales et climatiques continuent leur progression entamée les deux années précédentes avec plus de 90.000 ha soutenus en 2020, soit près de 11.500 ha de mieux que l'année précédente. Environ 5.900 agriculteurs avaient au moins un engagement en cours lors de la campagne 2019. La méthode MB9 "autonomie fourragère" poursuit la progression observée les années précédentes, et touche désormais 1.063 agriculteurs, avec une augmentation de plus de 3.000 ha soutenus par rapport à 2019 pour sa variante accessible en dehors des zones vulnérables, soit 13.200 ha, et un peu plus de 2.000 ha de mieux pour la variante à 1,4 UGB/ha, avec 39.395 ha soutenus. La méthode MB6 "cultures favorables à l'environnement", qui propose depuis la campagne 2019 six variantes, connaît une explosion avec 5.222 ha soutenus auprès de 390 agriculteurs contre seulement 776,5 ha et 71 agriculteurs l'année précédente. On constate également une progression des méthodes MC7 (+213 %) et MC8 (+10%) qui ont aussi été revalorisées en 2018. La MC4 "prairies à haute valeur biologique", outil de gestion complémentaire à la gestion des prairies Natura 2000, continue son évolution intéressante avec environ 10.400 ha soutenus, en partie explicable par la désignation des sites Natura 2000 qui s'est achevée en 2018. Les superficies soutenues en MB5 "tournières enherbées" ainsi que le nombre d'animaux soutenus dans le cadre de la MB11 restent stables, et les superficies en MB2 "prairies naturelles" sont en légère augmentation (+4,5%). Les quantités soutenues en MB1 "éléments du paysage" se maintiennent (10.891 km de haies, 68.188 arbres et 3.176 mares). L'évolution financière est importante par rapport à l'année passée puisque 19.020.563 € ont été dépensés (16.409.588 € en 2019) et, en tenant compte du transfert de 4 millions d'euros vers la mesure 11, le budget prévu est désormais dépensé à 84% pour 7 campagnes.

La mesure 11 progresse encore avec 1.604 exploitations ayant bénéficié d'aides à la production biologique en 2020 sur une surface de 77.466 ha, soit environ 4.200 ha et 100 producteurs de mieux que l'année dernière. Le nombre d'hectares en conversion diminue par rapport à l'année dernière mais reste supérieur à la cible (10.141 ha soit 107% de la cible). Le niveau de dépenses progresse encore d'un millions d'€ supplémentaire pour atteindre 18.557.761 € en 2020.

Les résultats relatifs aux aides accordées dans le cadre de la mesure 12.1 "indemnités Natura 2000" sont en légère hausse avec 25.665 ha soutenus (cible de 23.900 ha dépassée) pour 2.635 agriculteurs. Cette augmentation (1.000 ha et 100 agriculteurs de plus) est vraisemblablement due à des restaurations de sites (coupe de résineux et restauration en prairies) et à la communication renforcée vers les agriculteurs parmi lesquels certains ne demandaient pas d'aide N2000 avant l'entrée en vigueur de la totalité des 240 arrêtés de désignation des sites. Le rythme de désignation des sites, qui a été plus lent que prévu, devrait toutefois laisser un important montant non consommé dans cette mesure.

Les dépenses relatives à la mesure 13 "paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles" effectuées en 2020 ont concerné 4.642 producteurs pour une surface de 214.250 ha. Il s'agissait du paiement de l'ensemble des demandes d'aide de la campagne 2019 effectué pour un montant total de 7.965.000 €. La situation a évolué, avec une augmentation des bénéficiaires, des

surfaces et des dépenses, par rapport aux campagnes précédentes en raison de l'entrée en vigueur dès la campagne 2019 de la nouvelle délimitation des zones soumises à des contraintes naturelles et spécifiques et de l'évolution des critères pour bénéficier de l'aide.

En 2020, la mesure 7.6 a permis le financement de 54 projets de restauration de sites naturels concernant majoritairement des milieux ouverts secs et humides, ainsi que le creusement ou la restauration de mares. Au total, 181 projets de restauration ont été financés depuis le début de la période (25,85% de la cible fixée en termes de nombre de projets et près de 37% en termes de dépenses) mais le nombre important de projets sélectionnés au cours des derniers trimestres, dont 83 rien qu'en 2020, entraîne un taux de réservation de l'enveloppe dédiée de plus de 90,6 % alors que cette dernière a été récemment revalorisée de 8 millions d'euros à 10,3 millions d'euros.

Les forestiers restent réticents par rapport à la mesure 12.2 "paiements Natura 2000", avec seulement 12.934 ha pour 349 propriétaires forestiers pour la campagne 2019. La cible, abaissée à 15.000 ha récemment, est encore loin d'être atteinte et le nombre d'hectares soutenus stagne malgré la désignation de la totalité des sites Natura 2000 depuis la campagne 2018. Les éléments suivants peuvent être invoqués pour expliquer la réticence des forestiers à entrer dans le système d'aide : montants peu incitatifs, crainte des contrôles et peur de perdre la maîtrise de leur propriété, faiblesse de l'encadrement pour surmonter les difficultés administratives.

En 2020, les dépenses se sont élevées à un total de 53,5 millions d'euros pour les mesures programmées sur la P4 évoquées ci-dessus. Depuis le début du programme, les dépenses pour ces mesures représentent un peu plus de 278,76 millions d'euros, soit 62,33 % des dépenses totales.

En ce qui concerne les aides aux investissements dans la biométhanisation par des entreprises ou par des agriculteurs avec vente de l'énergie produite (priorité 5), outre un projet engagé lors du précédent programme, quatre projets, dont deux portés par des agriculteurs, ont été finalisés en 2020, parmi les 11 sélectionnés jusqu'ici. Au total, l'ensemble des projets sélectionnés prévoit des investissements pour un coût total de 30 millions € en vue de produire 6.533 kilowatt-électriques.

Au niveau de la priorité 6, 65 projets de diversification non agricole en zone rurale ont été sélectionnés, sous la mesure 6.4B, à l'issue de deux périodes de sélection annuelles. Cependant, 24 parmi ceux-ci ont été abandonnés ou annulés. Parmi les 41 projets restants, 14 concernent la seconde transformation du bois et 27 concernent la production de produits non agricoles à partir de produits agricoles (fabrication de pains et de pâtisseries, fabrication de bières, chocolateries, ...). A l'issue de 2020, cinq projets de développement d'entreprises existantes (une chocolaterie, deux entreprises de fabrication de pains et pâtisseries et deux brasseries), ainsi que la création de deux brasseries ont été soutenues. La diversification vers des activités non agricoles est soutenue également au niveau des exploitations agricoles grâce à la mesure 6.4/A qui a permis le soutien de 44 projets d'investissement depuis le démarrage du programme, dont 37 initiés au cours de la précédente période, et concernant principalement le tourisme à la ferme et la transformation ou la vente directe. 20 nouveaux projets ont été sélectionnés depuis le lancement des premiers appels à projets.

Les mesures 7 et 16 sont les autres mesures programmées sur la priorité 6.

La mesure 7.5, qui soutient les petites infrastructures touristiques en zone rurale, a permis la sélection depuis le lancement du programme de 13 projets, dont deux ont déjà introduit des dépenses, l'un pour l'aménagement de chemins pédestres et d'un parking et l'autre pour le développement d'un parc

communal. 7 projets de création d'espace multifonctionnels au sein des villages avaient été sélectionnés dans le cadre de la mesure 7.4 mais un projet a été abandonné. Etant donné les délais de réalisation, seuls deux projets ont introduit des dépenses jusqu'à présent. Toujours au sein de la mesure 7, 23 projets d'investissement dans 20 maisons médicales ont été sélectionnés (sous-mesure 7.2), dont 6 ayant déjà bénéficié de paiements. Ces projets prévoient l'acquisition ou la construction de bâtiments, la construction d'annexes ou la rénovation de locaux existants. La majorité des projets comporte également le financement de l'équipement (matériel informatique et de téléphonie, matériel / mobilier de bureau, parfois matériel médical).

Dans le cadre de la mesure 16, 16 projets de coopération dans le domaine touristique ainsi que 15 projets de coopération dans le domaine de la santé ont été sélectionnés depuis le démarrage du programme. Les actions mises en œuvre au sein de ces projets, qui s'étalent sur plusieurs années, bénéficient de paiements depuis 2019. Les projets de la mesure 16.9 permettent d'organiser l'accueil social à la ferme en mettant en relation des accueillants avec des publics fragilisés en passant par un intermédiaire, opérateur social, qui s'occupe de l'accompagnement. La structuration récente en réseau des bénéficiaires de la mesure (accueillants et publics cibles) a permis de nombreuses avancées en matière d'accueil social en milieu rural avec, d'une part, la reconnaissance de ce secteur d'activité comme activité de diversification agricole et, d'autre part, la mise en place d'un dispositif d'agrément des structures d'accueil. Les projets de la mesure 16.3 visent la création et/ou promotion de circuits sportifs (2 projets), à promouvoir ou inventorier le patrimoine et la culture locale (5 projets), l'utilisation des TIC pour dynamiser ou structurer l'offre touristique (4 projets), et finalement, 5 projets ambitionnent d'accroître la qualité de l'offre touristique « verte ».

Suite à la sélection des 20 Groupes d'Action Locale, dont les territoires couvrent une population de 813.510 habitants, la mise en œuvre de LEADER a réellement débuté en 2017. Trois ans plus tard, 122 projets ont été mis sur pied et ont dépensé pour un peu plus de 12,31 millions d'€. 18 projets de coopération transnationale (7) ou interterritoriale (11) ont également été sélectionnés et 1.092.977 € ont été dépensés pour ces projets. En outre, la sous-mesure 19.1 a permis d'accorder aux GAL candidats une aide financière à l'élaboration de leur document stratégique pour un total de 415.556 € et la mesure 19.4 a financé des frais de fonctionnement et d'animation pour un total de 4.245.003 € depuis le début de la période en vue de créer notamment 104 ETP pour coordonner l'ensemble des activités des GAL et mettre en œuvre les projets individuels.

Depuis le début du programme, les dépenses pour les mesures programmées sur la P6 représentent un peu plus de 27,91 millions d'euros, soit 6,2% % des dépenses totales.

Le chapitre 2 traite des activités liées à la mise en œuvre du Plan d'évaluation du programme. La société de consultance « ADE », sélectionnée comme évaluateur externe du PwDR, a achevé sa mission fin 2019 avec toutefois le maintien d'activités de restitution qui étaient prévues pour 2020. En raison de la crise de la COVID 19, seule certaines de ces activités ont pu être organisées. D'autres travaux d'évaluation ont été menés en cours d'année dans le cadre de la convention "Evaluation et appui au programme wallon de mesures agroenvironnementales et climatiques" et de l'appui scientifique au programme MAEC et à la restauration des sites Natura 2000 mis en place au sein de l'a.s.b.l. Natagriwal.

Le chapitre 3 liste les mesures prises durant l'année 2020 pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme : propositions de modification du programme, organisation des comités de suivi et des appels à projets, évolution de la structure de l'Organisme payeur, travaux de l'organisme certificateur mais aussi les différents audits réalisés au cours de la période concernée et les actions prises en vue de réduire le taux d'erreur.

L'organisation du réseau wallon de développement rural ainsi que les actions menées en 2020 par le réseau et les activités en matière de publicité du programme, sont décrites au **chapitre 4**. Bien que ces activités aient souffert de la crise de la Covid-19, plusieurs événements ont pu être organisés en ligne et les supports de communication digitaux ont particulièrement été alimentés (site du RwDR, site « feader-wallonie », ...).